



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

*Le Directeur du Cabinet
du Ministre de l'Intérieur,
de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales*

*Le Directeur du Cabinet
de la Ministre de la Santé
et des Sports*

Paris, le 21 janvier 2010

**Le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales
La Ministre de la Santé et des Sports**

à

**Messieurs les Préfets des zones de Défense
Monsieur le Préfet de Police
Mesdames et Messieurs les Préfets**

*Tres urgent
et tres signali*

Objet : Ouverture des centres de vaccination à partir du lundi 25 janvier 2010.

A ce jour, 5,7 millions de personnes ont été vaccinées.

La vaccination des publics prioritaires volontaires, la baisse substantielle de la fréquentation des centres de vaccination, ainsi que le développement d'une offre de vaccination complémentaire à travers la création de centres de vaccination en milieu hospitalier et l'ouverture au secteur de la médecine libérale autorisent désormais une adaptation du dispositif de vaccination dans le cadre de la poursuite de la campagne de vaccination.

Pour la semaine du 25 au 30 janvier, nous vous demandons de prévoir **l'ouverture, tous les jours, d'un seul centre de vaccination par département ainsi que le maintien d'un lieu destiné à assurer l'approvisionnement des médecins libéraux en vaccins.**

Désormais et compte tenu de la fréquentation, il n'est plus nécessaire de maintenir ces centres de vaccination ouverts le dimanche 24 janvier en région parisienne.

Il vous appartient de décider, en fonction des besoins et des spécificités locales de terrain, l'amplitude horaire nécessaire.

Nous vous demandons, en liaison avec le tissu associatif chargé des maraudes, de maintenir une offre de vaccination adaptée en faveur des sans domiciles fixes.

En outre, l'offre de vaccination pourra être maintenue sous forme d'équipes mobiles de vaccination outre-mer en raison des spécificités géographiques.

→ (Les centres de vaccination seront tous fermés **à compter du samedi 30 janvier au soir.**

Des instructions complémentaires (sanitaires, administratives, financières) relatives, notamment, à l'achèvement de la campagne et à la mise à disposition des vaccins auprès des médecins libéraux figureront dans une circulaire conjointe en cours de rédaction qui vous sera très prochainement adressée.


Michel BART


Georges-François LECLERC